



ASSOCIATION IRTS PACA ET CORSE

**Siège social : 20 Bd des Salyens BP 133
13267 MARSEILLE CEDEX 08**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association IRTS PACA ET CORSE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association IRTS PACA ET CORSE à la fin de cet exercice.

100, Rue Victor Baltard
Pôle d'activités Les Milles
13854 AIX-EN-PROVENCE

Société de commissariat aux comptes
SAS au capital de 77 000 €
SIRET : 441 212 339 00028
N° intracommunautaire FR55441212339

Tel : +33 (0)4 84 25 30 30
Fax : +33 (0)4 84 25 30 35

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le 14 juin 2024

Le Commissaire aux comptes

FC AUDIT, représenté par

Jean-Claude CALEGARI



IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

ETABLISSEMENT	I.R.T.S. PACA et Corse [Institut Régional du Travail Social]
ADRESSE	20, boulevard des salyens CS 80133 13267 Marseille Cedex 08
ORGANISME GESTIONNAIRE	I.R.T.S. PACA et Corse
TELEPHONE	04 91 76 99 00
NOM DU PRÉSIDENT	Monsieur Romain BAUMSTARK
NOM DU DIRECTEUR	Monsieur Philippe ROUS
NUMERO DE SIREN	349 373 34
CODE APE	8559 A
NUMÉRO D'EXISTENCE	93 13 029 75 13
CONVENTION COLLECTIVE DU TRAVAIL	CCN 66 : Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	48 854	48 854				
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	218 733	217 046	1 687	4 995	3 308	66.23
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	3 964		3 964	3 964		
	Constructions	1 941 357	1 210 685	730 672	798 904	68 232	8.54
	Installations techniques Matériel et outillage	82 762	79 293	3 469	4 291	822	19.16
	Autres immobilisations corporelles	863 515	710 668	152 847	200 508	47 661	23.77
	Immobilisations en cours	1 952 708		1 952 708	674 177	1 278 531	189.64
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	198 388		198 388	194 930	3 459	1.77
	Autres immobilisations financières	2 100		2 100	22 100	20 000	90.50
Total I		5 312 381	2 266 547	3 045 834	1 903 868	1 141 967	59.98
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	1 784 569	303 026	1 481 543	1 436 956	44 588	3.10
	Autres créances	1 107 719		1 107 719	1 209 828	102 110	8.44
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	951 150		951 150	721 960	229 190	31.75
	Charges constatées d'avance (3)	67 358		67 358	50 744	16 615	32.74
	Total III	3 910 796	303 026	3 607 770	3 419 487	188 282	5.51
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 223 177	2 569 573	6 653 604	5 323 355	1 330 249	24.99

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres					
	Fonds associatifs sans droit de reprise					
	Ecarts de réévaluation					
	Réserves :					
	Réserves statutaires ou contractuelles	132	634	132	634	
	Réserves réglementées					
	Autres réserves	1 555	471	1 462	575	92 896 6.35
	Report à nouveau	40	857	40	857	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	246	844	92	896	153 948 165.72
	Autres fonds associatifs					
	Fonds associatifs avec droit de reprise :					
	Apports					
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Legs et donations					
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
	Ecarts de réévaluation					
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	391	428	430	356	38 927 9.05
	Provisions réglementées	10	594	10	594	
	Droit des propriétaires					
	Total I	2 296	114	2 088	198	207 916 9.96
	Comptes de liaison					
	Total II					
	Provisions pour risques	273	690	212	656	61 034 28.70
	Provisions pour charges	442	012	430	829	11 183 2.60
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement					
	Fonds dédiés sur autres ressources	21	000	60	500	39 500 65.29
	Total III	736	702	703	985	32 717 4.65
DETTES (1)	Emprunts obligataires					
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 567	070	652	610	914 460 140.12
	Emprunts et dettes financières divers					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23	567	32	592	9 025 27.69
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	606	907	699	965	93 058 13.29
	Dettes fiscales et sociales	468	913	429	474	39 438 9.18
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes	53	494	36	086	17 408 48.24
	Instruments de trésorerie					
	Produits constatés d'avance	900	837	680	445	220 392 32.39
	Total IV	3 620	788	2 531	173	1 089 615 43.05
	Ecarts de conversion passif (V)					
Comptes de Régularisation						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		6 653	604	5 323	355	1 330 249 24.99

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

2 719 951 1 850 728

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	2 767 359	2 544 680	222 678	8.75
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	4 506 985	4 334 467	172 517	3.98
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	90 656	180 742	90 086	49.84
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	596	9 450	8 854	93.70
Total I	7 365 595	7 069 340	296 255	4.19
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	58 447	53 601	4 845	9.04
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	2 851 604	2 757 482	94 122	3.41
Impôts, taxes et versements assimilés	69 323	60 362	8 961	14.84
Salaires et traitements	2 710 782	2 577 064	133 718	5.19
Charges sociales	1 083 596	985 033	98 563	10.01
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	154 557	158 405	3 848	2.43
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	113 593	158 436	44 843	28.30
Pour risques et charges : dotations aux provisions	78 472	212 656	134 184	63.10
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	4 191	13 064	8 874	67.92
Total II	7 124 565	6 976 103	148 461	2.13
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	241 031	93 237	147 794	158.52
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	12 822	2 403	10 419	433.56
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	12 822	2 403	10 419	433.56
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	27 212	39 192	11 980	30.57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	27 212	39 192	11 980	30.57
2. Résultat financier (V-VI)	14 390	36 789	22 399	60.88
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	226 640	56 447	170 193	301.51
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 121		4 121	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	38 927	27 781	11 146	40.12
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	43 048	27 781	15 267	54.95
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	375	322	53	16.46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	58 892		58 892	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	59 267	322	58 945	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 219	27 459	43 678	159.07
Impôts sur les bénéfices (IX)	3 077	360	2 717	753.63
Total des produits (I+III+V+VII)	7 421 465	7 099 524	321 941	4.53
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	7 214 121	7 015 978	198 143	2.82
Solde intermédiaire	207 344	83 546	123 798	148.18
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	39 500	69 850	30 350	43.45
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		60 500	60 500	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	246 844	92 896	153 948	165.72